

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 13 (1925)

Heft: 203

Artikel: L'idée marche...

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-258497>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE Mouvement Féministe

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Paraissant à Genève tous les quinze jours le vendredi

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—
ETRANGER... . 8.—
Le Numéro.... . 0.25

DIRECTION ET RÉDACTION

M^{lle} Emilie GOURD, Pregny

ADMINISTRATION

M^{lle} Marie MICOL, 14, r. Micheli-du-Crest

Compte de Chèques I. 943

ANNONCES

12 insert. 24 insert
La case, Fr. 45.— 80.—
2 cases, . 80.— 160.—
La case 1 insertion: 5 Fr.

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE: Au Conseil municipal de Madrid (avec illustration). — L'Idée marche... : E. GD. — Les agentes de police en Angleterre: Jeanne PITTET. — La Petite Entente féminine à Belgrade: V. DELACHAUX. — De-ci, De là. — Choses de Genève: I. La Taverne de la Madeleine: Jeanne VUILLIOMENET. — A l'usine, travail des femmes, travail des jeunes-gens: Ch. H. — Correspondance. — Association suisse pour le Suffrage féminin. — A travers les Sociétés féminines. — *Feuilleton:* Les femmes et les livres: une lauréate: Jeanne Galzy: M.-L. PREIS. — Notre Bibliothèque: *Les Fileuses d'Heures*.

Avis important

Nous rappelons :

à nos abonnés de Suisse qu'ils peuvent encore payer leur abonnement pour 1925 au MOUVEMENT FÉMINISTE dans tous les bureaux de poste par un versement à notre compte de chèques postaux N° I. 943 :

à nos abonnés de l'étranger que le mode de paiement le plus simple est le mandat postal international, et que le prix de l'abonnement pour l'étranger est de 8 fr. argent suisse.

Et nous saisissons cette occasion pour dire toute notre chaude gratitude à tous ceux de nos abonnés suisses qui ont bien voulu payer leur abonnement au prix de revient de 6 fr. et même davantage, apportant ainsi à nos finances un allègement considérable, et facilitant grandement les conditions d'existence de notre journal.

L'Idée marche...

...même en Suisse. Une première victoire, qui sera, on peut l'espérer, le début d'une série, vient d'être remportée à Genève cette semaine même. Sur la demande officielle de l'Association genevoise pour le Suffrage féminin et de l'Union des Femmes, le Conseil d'Etat a nommé — pour la première fois — trois femmes membres de Commissions officielles : à la Commission administrative de l'Hôpital et de la Maternité, M^{lle} Maystre, Dr. en médecine; à la Commission administrative de l'Asile d'aliénés de Bel-Air, M^{lle} Mariette Schaetzel, Dr. en médecine; et à la Commission de Protection des Mineurs, M^{lle} Jeanne Guibert, secrétaire de l'Office central des apprentissages.

C'est avec une très profonde satisfaction que nous enregistrons ces nominations. D'abord parce qu'elles couronnent des efforts qui remontent loin : c'est en effet en janvier 1916, il y

AU CONSEIL MUNICIPAL DE MADRID



LES TROIS FEMMES MEMBRES DU CONSEIL

Doña Maria Echarri, Vizcondesa de Llanteno, Doña Elisa de Calonge

a donc exactement 9 ans, que, pour la première fois, l'Association pour le Suffrage présenta des candidates à la Commission de l'Hôpital et de la Maternité, dont la nomination échoua devant le Grand Conseil, vu l'impossibilité pour les partis politiques des'entendre à cet égard, mais qui fut cependant recommandée au Conseil d'Etat par 15 députés — sans le moindre succès. Depuis lors, tous les trois ans, à l'époque du renouvellement de la Commission, les suffragistes revenaient régulièrement à la charge et étaient non moins régulièrement battues. Il a fallu l'élection, en novembre dernier, d'un Conseil d'Etat enfin progressiste et sympathique à l'idée de la collaboration féminine pour arriver à faire la brèche dans le rempart de préjugés et d'égoïsme entourant ces chasses gardées que sont pour les partis politiques ces Commissions officielles, et nous tenons à lui exprimer ici nos vifs remerciements.

Et d'autre part, nous sommes très heureuses de ces nominations parce que ces trois femmes sont des personnalités capables de remplir les fonctions qui leur sont confiées, consciencieuses et courageuses, et qui nous feront honneur. Deux d'entre elles d'ailleurs sont bien connues de nos lecteurs: M^{lle} Schaetzel, par ses articles sur des questions de lutte antivénérienne et sur l'organisation des femmes universitaires en Suisse et à l'étranger, et M^{lle} Guibert par ses comptes-rendus divers sur des sujets d'ordre professionnel comme pour sa collaboration de près de quinze années au travail féministe genevois. A toutes deux, comme à M^{lle} Maystre, dont la réputation de médecin n'est plus à faire, nos chaudes félicitations.

E. Gd.

Les agentes de police en Angleterre

En avril 1924, le ministère anglais nommait une Commission d'enquête chargée de rapporter sur la question des agentes de police en Angleterre. Cette Commission devait aussi présenter des recommandations sur l'organisation future de la police féminine.

Le rapport¹ que nous avons sous les yeux, donne le résultat de l'enquête faite par cette Commission. Comme il n'était guère possible d'entendre des représentants de toutes les organisations de police qui emploient des femmes, on s'est contenté de choisir les plus importantes et les plus typiques. En tout 25 témoignages furent recueillis.

Rappelons que les premières agentes de police furent nommées à Londres pendant la guerre, avec la mission de surveiller les parcs et les places publiques, de réprimer l'immoralité, et de venir en aide aux enfants et aux femmes en butte à des difficultés quelconques. Dans ce domaine, elles obtinrent un grand succès; aussi, peu à peu le rayon de leur activité fut-il étendu. A un certain moment, et surtout par raison d'économie, il fut question de supprimer complètement les agentes de police. Le présent rapport prouve qu'on est revenu de cette idée et qu'au contraire, dans certains endroits, on voudrait augmenter le nombre des agentes de police.

Actuellement, il existe en Angleterre 110 femmes agentes de police, réparties entre la Métropole, 6 comtés et 27 villes et faubourgs. Ce chiffre a été beaucoup plus élevé, mais, en général, là où le nombre des agentes a été diminué, cela a été pour réaliser des économies. On a l'impression qu'actuellement l'emploi des femmes dans la police est admis par tout le monde et

que les objections et les divergences d'opinions à ce sujet proviennent surtout des conditions très diverses dans les différentes parties de l'Angleterre.

D'après les rapports des chefs de police, les femmes sont employées presque uniquement comme détectives et leurs services sont très appréciés dans ce domaine. Elles font exactement le même service que les hommes, mais s'occupent surtout des cas où des crimes ont été commis par ou contre des femmes et des enfants. A Bristol, par exemple, où les femmes parcourent la ville en uniforme, le chef de la police estime que leur présence dans les rues a exercé une influence salutaire. Par la surveillance qu'elles exercent sur les jeunes filles, par les conseils qu'elles leur donnent, elles en ont empêché plus d'une de tomber dans l'inconduite.

Dans bien des cas, les enquêtes ont plus de chance de réussir quand elles sont faites par des femmes, car elles gagnent plus facilement la confiance de ceux qu'elles interrogent. C'est là une des raisons mises en avant pour recommander l'emploi des femmes dans les enquêtes pour délits de mœurs. Il est évident que des femmes parleront plus volontiers de ces choses à une personne de leur sexe. En outre il est d'usage qu'une troisième personne assiste à l'enquête lorsqu'elle est faite par un homme. On comprend facilement que, dans ce cas, certaines confidences soient impossibles à obtenir.

Une question est actuellement très discutée: celle de savoir si la prévention du crime ou du délit rentre dans les attributions de la police. Il est évident que le rôle de la police, interprété assez étroitement autrefois, s'est beaucoup étendu. Des efforts ont réussi à en faire une influence plutôt qu'une force, en la rendant sympathique à toutes les classes de la population. De plus en plus, le public lui accorde sa confiance et compte sur elle.

Une des formes de la prévention du crime fait l'objet de préoccupations toutes particulières. Il s'agit des délits commis par des enfants ainsi que de l'immoralité sexuelle des très jeunes gens. Il est certain que, dans ce domaine, le travail et l'influence des femmes peuvent être très grands. C'est du reste ce point de vue qui a amené la création de patrouilles féminines pendant la guerre. L'opinion est qu'il faudrait développer ce travail préventif puisque les essais en ont été couronnés de succès; mais ici, une question financière vient se greffer et c'est pourquoi, dans certains cercles, on tente de suggérer que tout cela rentre dans le domaine de l'utilité publique et doit être fait en dehors de l'organisation policière. Le rapport de la Commission estime au contraire qu'il faudrait réunir toutes ces tâches, et souligner encore l'amélioration que la présence des femmes a amenée dans le corps de la police.

La Commission d'enquête croit aussi qu'il est essentiel que les femmes soient assermentées et fassent partie d'une organisation officielle.

Parmi les témoignages recueillis, plusieurs voudraient que, contrairement à ce qui se fait pour les hommes, les femmes soient recrutées presque exclusivement dans la classe éduquée: institutrices, garde-malades, universitaires. D'autres croient au contraire, qu'on pourrait employer des femmes de toutes conditions, que l'essentiel est qu'elles soient des femmes fortes de cœur, larges d'esprit et possédant une dose de bon sens. La Commission d'enquête fait sien le second point de vue, estimant, non sans raison, que si une bonne éducation a sa valeur, une compréhension sympathique de la vie des petites gens est indispensable, et cela on peut le trouver chez les femmes du peuple aussi bien, sinon mieux qu'ailleurs.

¹ Report of the Departmental Committee on the employment of police women.